

Le clergé au Moyen-âge :

A. "Triptyque des sept sacrements" par Rogier van der Weyden vers 1440-1445, Musée royal des beaux-arts, Anvers (Belgique).



1°) Doc. 1 p. 86 : 1°) A quelle partie du clergé appartiennent:
-le desservant de l'église (et sa fonction)?.....

-les habitants du prieuré (et leur organisation) ? :.....

2°) À l'aide des documents A, 2, 3 et 4 p. 87, indiquer leurs différents rôles :
.....
.....

3°) À l'aide du document B indiquer la source de sa richesse.
.....

B. L'impôt payé à l'Église

Les dîmes¹ de la moisson, du vin, des toisons de moutons, des poulains, des veaux, des porcs, des agneaux, des oies, du chanvre, du lin et de tous les légumes [...] seront exactement acquittées au prêtre ; les paroissiens les offriront à Noël et à Pâques, à la fête de la Toussaint.

Cartulaire de Sainte-Melaine, 1220,

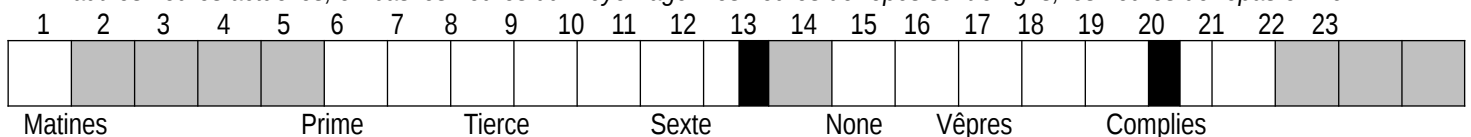
1. Dixième des revenus, versé en impôt à l'Église.

C- La règle de saint Benoît :

S'il est possible, le monastère sera construit de telle façon que tout le nécessaire soit à l'intérieur du monastère. Si les conditions exigent qu'ils s'occupent eux-mêmes des récoltes, qu'ils ne s'attristent pas car c'est alors qu'ils sont vraiment moines, quand ils vivent du travail de leurs mains. Comme dit le prophète « sept fois le jour j'ai dit ta louange ». Nous satisferons à ce nombre sacré de sept, si à laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies, nous accomplissons nos prières. Prions Dieu à ces heures-là, et, la nuit, levons-nous pour le célébrer à matines.

D'après La Règle de saint Benoît, VI^e siècle.

En haut les heures actuelles, en bas les heures du Moyen-âge. Les heures de repos sont en gris, les heures de repas en noir



1°) Présenter le doc. C (nature, auteur, date) :.....
.....

2°) Qui doit diriger l'abbaye ?.....
Quelles sont les 2 principales occupation du moine ?.....
.....

3°) Souligner en :

- noir la phrase qui montre que les moines sont coupés du monde,
- bleu les règles concernant la prière,
- rouge les règles concernant le travail.

Colorier ci-dessus en bleu les heures consacrées à la prière, en rouge celles consacrées au travail.

4°) Doc. D relever le rôle des moines et la source de leur richesse.....
.....

D. Fondation de l'abbaye des Vaux de Cernay par Simon de Neauphle (1118). En échange de ces donations le donateur demande que les moines prient pour lui.

Que sachent tous, présents et à venir, que Simon de Neauphle fait don aux moines de Savigny de la terre de Val-Brie-Essart pour y construire une abbaye en l'honneur de Marie, mère de Dieu, et de saint Jean-Baptiste. Les moines recevront le droits d'utiliser ses forêts : le bois pour se chauffer, construire des maisons, l'herbe et la pâture pour nourrir leur bétail. En plus, il leur donne la terre d'Essart-Robert pour qu'ils la cultivent. Si un des vassaux veut leur faire don d'une terre, d'un pré, d'une vigne, qu'ils le fassent sans contrainte ni dommage.